



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Modification au règlement d'urbanisme numéro 06-81

AVIS vous est donné que lors d'une séance tenue le 6 septembre 2022, le Conseil municipal a adopté, par résolution, sans changement, le second projet de règlement numéro 288-22 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de créer la zone H-132 ».

L'objet de ce règlement est de créer la zone H-132 incluant les terrains sis au 756, rue Bouvier, 530 et 558 rue Principale afin d'y autoriser les résidences unifamiliale et bi familiale, isolée et jumelés.

Les dispositions contenues au second projet de règlement peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités.

Une demande concernant les dispositions comprises à l'article 3 du second projet de règlement peut provenir de toute zone du territoire municipal.

Une demande concernant les dispositions comprises aux articles 2, 4 et 5 du second projet de règlement concernant la création de la zone H-132 peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter de la zone CH-105 et des zones contiguës à celles-ci.

La délimitation exacte des zones concernées, ainsi que celle des zones contiguës, peut être consultée au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 21 septembre 2022 à 16h15 ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne peut consulter le second projet de règlement et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande en prenant rendez-vous en téléphonant au 450-796-2317 poste 1804.

AVIS DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 14 SEPTEMBRE 2022

J. Marchand

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière